

Compte-rendu du CTL du 13 avril 2022

La CGT Finances Publiques 92 a d'abord lu les propos liminaires suivants :

Madame la Présidente,

Le CTL qui s'ouvre devra voter les projets de dépenses du fonds d'amélioration du cadre de vie au travail. Nous déplorons le fait d'être amenés à devoir voter les projets de ce fonds. Nous n'apportons aucune caution ni à la Direction Générale, ni à la Direction locale sur le niveau et l'utilisation de ce fonds. Fondamentalement, nous considérons que l'accord national qui a validé ce fonds, de fait, formalise un accord sur la « modernisation » c'est-à-dire le NRP, la relocalisation et toutes les attaques contre le statut.

Ce fond est présenté comme une reconnaissance de l'effort de modernisation opéré par les agents. C'est un dédommagement pour son acceptation. Avoir l'accord des syndicats, c'est chercher à les associer à cette acceptation de la « modernisation ».

Nous combattons cette pseudo-modernisation qui n'est en réalité que le démantèlement de notre administration c'est-à-dire celui du contrôle fiscal et du contrôle des deniers publics. Nous dénonçons également le chantage au vote auquel sont soumises les organisations syndicales avec la menace de ne pas verser les fonds pour un projet si celui-ci n'est pas voté par la majorité des voix détenues au CTL par les organisations syndicales.

Encore une fois, nous dénonçons cette volonté d'associer celles-ci à vos projets. D'autre part, nous ne voulons pas donner l'illusion que de l'argent est donné en plus aux agents.

De l'aveu même du Directeur Général, ces sommes ont été économisées : traduire économisées par les suppressions de postes et de services, par l'augmentation de la charge de travail ainsi que par le blocage de la rémunération. Avec le flot continu de restructurations à venir nous disons aux agents : ne doutez pas que ces sommes qui seront versées seront reprises dans vos poches et même plus dans les prochaines années. Ces sommes seront-elles versées aux agents ? Tous les agents pourront-ils en bénéficier ? Rien n'est moins sûr.

Alors que nous demandions une même somme sous forme de bons d'achat pour tous les agents qui viendrait apporter un peu de pouvoir d'achat, la méthode de notre direction pour déterminer les projets a été de demander l'avis des agents. Seule une minorité d'agents d'une minorité de sites ont répondu. Les projets ne concernant d'ailleurs pas nécessairement tous les agents d'un site.

Les sites qui sont amenés à fermer avec le NRP ne peuvent faire valoir de projet d'amélioration ou de réaménagement du bâti. Certains projets présentés aujourd'hui concentrent sur quelques sites un pourcentage important de l'enveloppe allouée.

Ce fonds est ainsi un outil de division des agents. Un outil pour monter les agents contre les syndicats qui auront voté ces

projets minoritaires. Par ailleurs, ce budget s'avère très insuffisant au regard des besoins de tous les centres notamment de rénovation thermique (pour abaisser la température en période de fortes chaleurs), de tisanerie, de rénovation des toilettes, d'amélioration de l'éclairage, etc.

Les agents auraient certainement préféré que le net de leur fiche de paie augmente et pas ponctuellement. Ils auraient préféré, comme les organisations syndicales, que le point d'indice soit rehaussé immédiatement et qu'un plan de rattrapage soit proposé.

Au lieu de cela un espoir de hausse du pont d'indice d'ici l'été. Et comme à son habitude M. Macron annonce vouloir « rebattre les cartes de l'organisation de la rémunération dans notre fonction publique ». Pour accompagner cette annonce, le rapport de messieurs Peny et Simonpoli vient d'être publié.

Il est une synthèse de ce que l'État voulait faire acter par les organisations syndicales au cours de la conférence pour les salaires de la fin d'année dernière, conférence que plusieurs organisations syndicales n'ont pas suivie jusqu'au bout.

Quelles sont les pistes lancées par ce rapport sur cette remise à plat des rémunérations ?

- En finir avec le plafonnement des grilles de rémunération indiciaires des catégories A, B, C ;
- Différencier l'indiciaire avec l'IFSE du RIFSEEP (traduire instaurer l'indiciaire au mérite)
- Donner une part plus grande aux primes au rendement
- En finir avec les échelons, à la place : une progression en pourcentage non automatique
- Remettre en cause le calcul de la retraite sur les 6 derniers mois pour la retraite.

Bien entendu, les revalorisations individuelles éventuelles devront être compatibles avec les budgets à un moment où la priorité est à la hausse des budgets militaires et à la baisse des rémunérations des fonctionnaires, à la baisse de toutes les dépenses depuis de nombreuses années.

Cette individualisation est le gage que les inégalités hommes femmes vont de nouveau s'accroître. Alors que les milliards coulent à flots pour les propriétaires de multinationales et pour les marchands de canons, les fonctionnaires et les retraités sont appelés à se sacrifier encore un peu plus.

À la fois nous disons :

- Non à la guerre ! Aucun sacrifice n'est acceptable en son nom ;
- Non à la baisse de notre rémunération oui à la revalorisation du point d'indice ;
- Pour la retraite à 60 ans et 37,5 annuités ;
- Abandon immédiat du NRP et des suppressions d'emplois ;
- Arrêt des restructurations/fusions de service.

La discussion s'est ensuite poursuivie sur l'ordre du jour suivant :

1. Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (FACVT)

La Direction a présenté les projets retenus dans le cadre de ce fonds. Dans un premier temps, elle rappelle que ces propositions ont fait l'objet d'un examen en groupe de travail avec les organisations syndicales, le 14 mars, après analyse de ces dernières par BIL.

Aux termes des travaux de ce groupe, il a été décidé de généraliser l'installation de plantes dépolluantes dans tous les services. Il a également été ajouté, dans une démarche de développement durable, l'achat de mugs à tous les agents du département. Les projets retenus ont fait l'objet d'un sondage, adressé aux agents sur leur boîte professionnelle.

Pour que ces projets soient validés, ils doivent être soumis à l'accord des organisations syndicales et faire l'objet d'un accord informel à la majorité des voix. En cas de rejet, les sommes prévues dans ce budget seraient reversées au budget général pour abonder ceux d'autres directions.

La Direction se félicite du taux de participation au sondage proposé aux agents : 730 agents ont répondu au sondage, ce qui représente 36 % des agents en poste dans les Hauts-de-Seine.

Par la suite, la Direction a précisé que certaines propositions seront retenues, mais financées par d'autres fonds.

La CGT a fait des observations sur plusieurs points :

D'abord, elle s'est montrée stupéfaite par le coût prévisionnel de la réfection des toilettes du second étage du CFIP de Suresnes. En effet, il est prévu un budget de 50 000 €, alors que le coût des travaux de rénovation de celles du CFIP de Montrouge, pour l'ensemble des étages, s'était élevé l'an dernier à 52 000 €.

La Direction a précisé que l'estimation des travaux est faite sur le coût des rénovations des toilettes de Montrouge, et que le libellé indiqué sur la liste des projets retenus manque de précision.

En effet, ce seront bien les toilettes de l'ensemble du CFIP de Suresnes, sur trois niveaux, qui seront rénovées, et non seulement celles du 2ème étage. Elle a par ailleurs précisé que l'indication du 2ème étage est resté dans le libellé, car la proposition provenait du PCRP.

Par ailleurs, la CGT s'est montrée surprise par le fait que l'installation d'un rack à vélo au sous-sol du CFIP de Boulogne-Jaurès soit retenu, alors que la demande du CFIP de Levallois a été rejetée. La Direction a répondu que cela était lié au fait qu'elle avait choisi de financer les projets sur les sites pérennes, or le CFIP de Levallois doit déménager au 1^{er} septembre 2023. En revanche, s'il est possible d'acquérir un rack mobile pouvant être ré-installé sur le site cible, elle le financera sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La CGT fait remarquer que les travaux d'entretien du parc immobilier, et en particulier ceux des sanitaires, devraient relever de la seule DGF et regrette que le FACTV soit amputé d'une somme conséquente en raison de ces derniers. Ce budget devrait permettre un vrai plus aux agents et concerner des propositions plus générales.

Par ailleurs, la CGT a souligné le problème de la chaleur excessive de certains locaux et regrette que la proposition d'un audit sur ce sujet ne soit pas aboutie, et que le FACTV ne traite pas de ce problème.

La Direction a pris alors exemple sur Nanterre-Tivoli, où des stores sur la façade sud seront financés par la DGF et le budget du CHSCT. En revanche, la Direction s'oppose à l'imposition de filtres anti-chaleur, ces derniers provoquant des reflets et un abaissement de la luminosité dans les locaux.

La CGT a exprimé son désaccord avec la Direction concernant l'usage abusif du budget du CHSCT pour des travaux qui devraient être financés par la DGF.

Par ailleurs, elle a souligné le problème de l'isolation de bâtiments vieillissants et posé le problème de l'installation de la climatisation dans les locaux.

De même, elle a demandé si la DDFIP des Hauts-de-Seine avait demandé à bénéficier des 4 milliards du plan de relance pour la qualité énergétique des bâtiments, prévus par le plan de relance.

L'Administration précise qu'elle y a postulé, et que la rénovation des bâtiments de l'État relève de la Préfecture. Dans les Hauts-de-Seine, c'est avant tout le ministère de la justice qui en a bénéficié avec la rénovation du tribunal judiciaire de Nanterre.

Après présentation et débat sur ce fonds, les organisations syndicales ont voté pour le budget participatif.

Ont voté pour : CGT Finances Publiques ; Solidaires Finances Publiques 92 FO Finances Publiques ; CFDT Finances Publiques.

2. Campagne IR 2022

Par la suite, la Direction a donné des informations concernant la campagne à l'impôt sur le revenu.

Cette année, les déclarations papier, qui représentent environ 10 % du flux, seront envoyées aux contribuables du 6 au 25 avril 2022 pour les départements métropolitains, les déclarations en ligne étant accessibles depuis le 7 avril.

En raison de problèmes sur les données pré-remplies de certaines de déclarations de revenus, le service de déclaration en ligne a dû être fermé du 8 au 11 avril. Ce problème concernait avant tout les personnels de l'Éducation Nationale, et plus particulièrement les enseignants.

Cette campagne se traduit par l'arrivée de GESPART pour la saisie des déclarations de revenus. Les avis d'imposition, quant à eux seront disponibles du 25 juillet à début août pour les avis dématérialisés et du 29 juillet au 31 août pour les avis papiers.

Durant la campagne, la Direction informe que, pour mener de front accueil physique et accueil à distance, les SIP seront ouvert de 8h30 à 12h30 avec ou sans rendez-vous. De même, les espaces France Services seront sollicités pour les renseignements de base. La division de la fiscalité des Particuliers ainsi que le

SIP de Sèvres ont participé à la formation des agents de ces espaces, lesquels doivent guider les contribuables pour leurs démarches en ligne ou solliciter un rendez-vous.

Cette année encore, la campagne est marquée par de nouveaux dispositifs fiscaux, comme le crédit d'impôt pour l'installation d'une borne de recharge électrique ou le nouveau barème des frais kilométriques.

La CGT a interpellé la Direction sur plusieurs points.

D'abord, elle fait remarquer que les horaires d'ouverture des accueils pourraient être source de conflits avec les usagers, et qu'il conviendrait par conséquent de prévoir la présence de vigiles. La Direction a répondu que cela se ferait au cas par cas, et qu'elle répondrait de manière favorable aux responsables de services qui viendraient à le demander.

Par ailleurs, nous avons demandé des précisions concernant l'accueil des personnes en difficulté, notamment pour la télédéclaration.

La Direction affirme que cela a été pris en compte et que des démarches ont été engagées par les responsables de service en ce sens.

3. Budget 2021 et présentation du budget 2022

S'agissant du bilan 2021, la crise sanitaire a mobilisé, à elle seule, près de 1,5 millions d'euros. Ces derniers ont notamment été affectés au nettoyage renforcé des sites, l'achat de masques chirurgicaux et FFP2 et le remboursement de frais de repas pour les agents ne pouvant bénéficier des prestations habituelles de restauration.

De même, le développement du télétravail et de nouveaux modes de communication se sont traduits par l'achat de 200 ordinateurs portables pour 157 000 €, 180 stations d'accueil pour 32 000 €, 811 téléphones portables pour 39 000 € et de 8 systèmes de visioconférence pour 88 000 €, financés par une dotation spécifique de SPIB, pour une installation prévue début 2022 dans les CFIP.

De plus, il a été acquis 25 tablettes réservées à l'accueil des SIP pour 31 000 € et la mise à jour des serveurs vocaux de 16 CFIP pour 40 000 €.

Par ailleurs, le « verdissement » et la rationalisation du parc automobile s'est traduit par l'achat d'un véhicule électrique pour 25 000 € et d'un véhicule utilitaire pour le même montant. À la fin de l'année 2022, la DDFIP des Hauts-de-Seine n'aura plus qu'un parc de 7 véhicules, au lieu de 10 actuellement, dont 3 électriques.

Par ailleurs, les dépenses immobilières ont augmenté de 2,4 %. Cela est notamment lié à la réalisation de travaux importants sur certains sites, comme à Neuilly-sur-Seine où il a été procédé à la rénovation

de la toiture ou du changement des chaudières du CFIP de Sceaux.

Pour l'année 2022, la Direction précise que le budget a été élaboré sur la base de celui de l'année 2021, hors dépenses exceptionnelles et non reconductibles, auquel se sont ajoutées des dépenses exceptionnelles, comme celles liées au Covid ou aux frais de déménagements liés au NRP. Il s'élève à 9 841 269 €.

La baisse apparente du budget est entre autres liée à la baisse de certains crédits, comme ceux des dépenses exceptionnelles de nettoyage, des remboursements de repas à hauteur de 17,50 € ou informatiques avec l'achat de matériel de visio-conférence.

De même, la dotation globale de fonctionnement en 2021 ont couvert les travaux du CAD, qui ne seront pas reportés en 2022.

La CGT a fait remarquer que **l'application FDD n'était pas intuitive** et regrette que la Direction ne mette pas à disposition des agents un pas à pas. La Direction a répondu qu'elle examinerait ce qui se fait dans d'autres départements.

De même, la CGT a contesté cette baisse de budget, qui traduit une logique de réduction des services publics et attire l'attention sur le fait qu'il baisse à hauteur de 100 000 € par rapport à l'exercice de référence, à savoir 2019.

Par ailleurs, la CGT constate un effondrement du budget alloué à la formation professionnelle. Ce dernier passe de 160 000 € en 2019 à 106 000 € en 2020.

La Direction assure que le budget a été établi sur la base du budget de l'année 2021, et qu'aucun plan politique ne serait dissimulé.

De plus, la baisse des frais de déplacement est entre autres liée au fait que les vérificateurs font moins d'intervention sur place, d'où une réduction des frais de déplacement. Le budget provisionnel peut-être abondé en cours d'exercice si besoin, et rappelle qu'il donne des orientations.

En ce qui concerne **les frais de formation**, la Direction précise que les frais de formation sont abondés en fonction des besoins et peuvent donc fluctuer.

Enfin, la CGT interpelle la direction **sur les dépenses liées au nettoyage renforcé des locaux** avec une estimation limitée à 6 mois.

La Direction indique que ce dernier est basé sur l'année 2021, et qu'il pourra être modifié le cas échéant.

En raison de la tenue d'une autre instance l'après-midi même, le point traitant de l'égalité professionnelle a été renvoyé au prochain CTL. De même, les questions diverses n'ont pu être abordées.

Pour la section CGT Finances Publiques 92, les élus du CTL :

Dominique TEXEIRA, Sabine GRAND, François RISACHER et Frédéric COLLE



BULLETIN D'ADHÉSION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour défendre vos droits

Nom :
Prénom :
Date de naissance : .../.../.....
Catégorie : Grade :
Échelon : Numéro DGFIP :
Filière Fiscale Filière Gestion Publique
Adresse administrative :
Date : .../.../.....Signature :

**A remettre à un militant CGT de votre site
ou à renvoyer à :**
**Monique BIASSARILA (perso), SIE de Vanves,
CFP VANVES 48, rue Raymond Marcheron,
92170 VANVES**
Pour nous joindre : Mail :
cgt.ddfip92@dgifp.finances.gouv.fr Site internet :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>